

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00181

### CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES - RESSOURCES HUMAINES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 51

#### **Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

#### **Pouvoirs :**

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

#### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Paul CELLE, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

#### **Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26 juin 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170606-D20170018110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170626

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017**

**CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES - RESSOURCES HUMAINES**

**1°) Créations de postes :**

<b>Créations de postes</b>		
<b>Fonction et/ou Cadre d'emploi Temps de travail</b>	<b>Direction/service</b>	<b>Observations</b>
Adjoint Administratif  Assistant administratif Temps complet 1 poste	Direction générale Pôle développement Urbain	Le recrutement du Directeur Général Adjoint Développement urbain entraîne la création d'un poste d'assistant administratif qui lui est rattaché
Ingénieur  Responsable Prévention Temps complet 1 poste	Direction Gestion des Déchets (DGD)/ Service Valorisation	Il est devenu obligatoire (décret du 10 Juin 2015) d'élaborer un Plan local de Prévention des Déchets et pour ce faire il convient de renforcer la direction Gestion des déchets – Poste validé au BP 2017 (cf détails des missions ci-dessous)
Adjoint Administratif  Assistant administratif Temps complet 1 poste	Cabinet du Président	La restructuration du cabinet dans le cadre des évolutions institutionnelles de SEM entraîne la création d'un poste d'assistant administratif.

Les missions afférentes du Responsable Prévention sont principalement articulées autour de :

- **Elaborer et suivre le Plan Local de Prévention des Déchets (PLP) de Saint Etienne Métropole :**
  - Elaborer le nouveau PLP : réalisation du diagnostic de territoire, élaboration du plan d'actions concerté, définition puis suivi des indicateurs de suivi conformément au décret du 14 Juin 2015
  - Programmer et suivre les lignes budgétaires spécifiques et préparer les demandes de subventions
  - Mettre en œuvre et coordonner les actions du programme

- Animer et préparer les réunions avec les partenaires sur cette thématique (ADEME, Région, Chambres consulaires, associations)
- Créer et développer **une dynamique territoriale en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire** :
  - Assurer la diffusion, la coordination et l'implication de l'ensemble des acteurs en interne à Saint-Etienne Métropole (autres services de la Direction Gestion des Déchets, Direction du Développement Durable, Communication, ...) et en externe (citoyens, institutions, monde économique, associations)
  - Mettre en place des partenariats avec les acteurs de l'économie locale ou régionale en vue de l'émergence ou le développement de filières de réemploi ou valorisation locale
  - Accompagner les acteurs locaux, notamment associatifs pour le développement des actions sur cette thématique
  - Valoriser les actions menées, susciter les initiatives et diffuser au sein du territoire une culture commune autour de l'économie circulaire et la réduction à la source
- Assurer une **suppléance de la responsable du service valorisation** et réaliser des missions ou **tâches complémentaires liées aux nécessités de la continuité du service**

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront basés sur ceux afférents au grade d'Ingénieur territorial.

Compte tenu de la nature des fonctions décrites ci-dessus et des besoins spécifiques du service, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

## 2°) Transformations de postes :


<b>Transformation de poste</b>		
<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle situation</b>	<b>Observations</b>
Adjoint technique Gestionnaire déchèteries Temps complet 1 poste	Technicien Gestionnaire déchèteries Temps complet 1 poste	Agent issu de l'ex-CCPSG intégré au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre du SDCI et positionné sur un poste relevant du grade de technicien. Agent inscrit sur liste d'aptitude de technicien suite concours, une période probatoire de 6 mois à Saint-Etienne Métropole avait été retenue avant sa mise en stage.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **se prononce sur les créations et les transformations de postes précitées,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder aux recrutements sur les postes précités, et le cas échéant, à signer les contrats d'engagement,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU